

Objet: creation logements sociaux évolution - 2022\_024

**Séance du jeudi 14 avril 2022**

<b>Membres en exercice :</b> 15	Date de la convocation: jeudi 07 avril 2022
<b>Présents :</b> 14	<i>L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,</i>
<b>Votants :</b> 15	
<b>Pour :</b> 15	
<b>Contre :</b> 0	
<b>Abstention :</b> 0	
	<b>Présents :</b> Andre DUJOLS, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOLAT
	<b>Représentés :</b> Bruno FILIOL
	07/04/2022
	<b>Absents :</b>

Monsieur le Maire , vu la hausse du cout des materiaux explique que le montant estimatif des travaux du projet de création de 8 nouveaux logements sociaux locatifs a augmenté .

Le montant estimatif des travaux s'élevaient à 502 767.87 € HT, soit :

- Travaux : 372 000 € HT
- Honoraires : 99 267.87 € HT
- Charges foncières : 31 500 € HT

Le nouvel estimatif du montant des travaux s'élève à 577 767.87 € HT, soit :

- Travaux : 447 000 € HT
- Honoraires : 99 267.87 € HT
- Charges foncières : 31 500 € HT

Le plan de financement qui avait été validé était le suivant :

- DETR , demande de 40% sur la totalité du projet : 201 107 €
- La Région , demande de 25% sur la totalité du projet : 112 000€
- Emprunt : 189 660.87 €

Le nouveau plan de financement voté aujourd'hui sera le suivant :

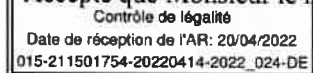
- DETR , accordé 30 % sur l' ancien montant de la totalité du projet : 133 054 €
- La Région , accordé 25 % sur l' ancien montant de la totalité du projet : 112 000 €
- FCS , demande de 25 % sur le nouveau montant de la totalité du projet : 144 441.97 €
- Emprunt : 188 271.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de création de 8 nouveaux logements sociaux locatifs avec le nouveau plan de financement présenté ci-dessus;

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les organismes pour percevoir une subvention .

Accepte que Monsieur le Maire signe tout documents nécessaire à la réalisation du projet,



- L' emprunt nécessaire sera inscrit au BP 2022 en section d'investissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 20/04/2022  
et publication ou notification du 20/04/2022

Le Maire,  
A. DUJOLS



RF PREFECTURE D'AURILLAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2022 015-211501754-20220414-2022_024-DE